élections Québec

DGE-225.1 (19-08)

État détaillé des dépenses de l'agence de publicité *

IDENTIFICATION

Nom de l'agence de publicité	Nom de la candidate ou du candidat à la direction	Date du scrutin
		Année Mois Jour
Nom de la représentante financière ou du représentant financier	Nom du parti	

Nom du fournisseur	N° consécutif des pièces justificatives	** Montant de la facture	Montant contesté, s'il y a lieu	Raison du montant contesté
Soldes reportés				
TOTAUX (ou soldes à reporter)				

* Cet état doit être accompagné des preuves publicitaires et des pièces justificatives incluant les factures des sous-traitants.

** Inscrire toutes dépenses faites, incluant celles pour lesquelles un sous-traitant n'a pas produit de facture. Dans ce cas, joindre le bon de commande. Dès réception de la facture, la transmettre au directeur général des élections ou aux bureaux d'Élections Québec. Le paiement de cette facture incombe à l'agence.

DÉCLARATION DE L'AGENCE DE PUBLICITÉ

Je déclare que toutes les dépenses de publicité que j'ai faites ou commandées conformément aux exigences de la Loi électorale à l'occasion de la campagne à la direction, pour le scrutin précédemment mentionné, n'excèdent pas le montant de _____ $ fixé dans l'autorisation reçue de la représentante financière ou du représentant financier précédemment identifié.

Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.

_____ Date

_____ Signature de la personne autorisée